



Responsabilité professionnel d'avocat

Par **ALAIN031156**, le **28/02/2011** à **10:17**

Bonjour.

Marié sous le régime de la séparation de bien

Propriétaire d'une maison à hauteur de 50%

Un divorce a été prononcé en 2000.

Suite à une difficulté d'accord sur la liquidation de la communauté, un jugement a été prononcé en février 2011.

Ma demande consistait entre autre une indemnité d'occupation soit un demi-loyer depuis 2000 à 2011. (la maison était occupée par mon ex)

L'avocat de la partie adverse a rejeté cette demande (prétextant la prescription)

Mon avocat n'ayant pas formulé une demande officielle durant un délai de 5 ans.

Le tribunal lui a donné raison pour les 5 premières années, mais condamné à me verser un demi-loyer pour les années suivantes.(2005 à 2011)

Questions :

En qualité de client et subissant cette perte financière (43 000,00€)

Puis je me retourner contre mon avocat et réclamer sa garantie professionnel compte tenu quand qualité de professionnel il se devait de réaliser cette demande dans les délais impartis ?

Dans l'affirmatif, quelle procédure établir ?

Merci d'avance de votre réponse.